

Charlotte Espagne-St Victor-0484678409 charlotte.espagne@ca-alpesprovence.fr
Mathieu Casolaro-Montgrand-0442194628- mathieu.casolaro@ca-alpesprovence.fr



Mensualités de 170,51 € et une dernière ajustée de 170,37 €. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 0,90% soit un montant total dû de 10 230,46 €. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

50€
OFFERTS**

PRÊT ÉTUDIANT

ÉCOLES PARTENAIRES

0,9%
TAEG FIXE*

*Taux Annuel Effectif Global

Exemple : pour un prêt étudiant de 10 000 €, d'une durée de 60 mois. Le remboursement s'effectue en 59 mensualités de 170,51 € et une dernière ajustée de 170,37 €. Taux annuel débiteur fixe de 0,9%, soit un Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 0,90%. Montant total dû de 10 230,46 €, dont intérêts de 230,46 €, sans frais de dossier et hors assurance facultative.

Le coût de l'assurance, si vous la souscrivez, est de 5 €/mois et s'ajoute à l'échéance de remboursement du crédit. Le montant total dû par l'emprunteur au titre de l'assurance, sur la durée totale du prêt sera de 300 € pour un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 1,17%. Les conditions et événements garantis par l'assurance, si vous la souscrivez, sont indiqués au contrat. Le coût de l'assurance peut varier en fonction de votre situation personnelle. Renseignez-vous auprès de votre Caisse Régionale. Les contrats d'assurance emprunteur sont assurés par CNP ASSURANCES - S.A. au capital de 686 618 477 € entièrement libéré, 341 737 062 RCS Paris - CNP IAM - S.A. au capital de 30 500 000 € entièrement libéré, 383 024 189 RCS Paris, sièges sociaux : 4 place Raoul-Dautry, 75716 PARIS CEDEX 15 - GROUPE CAISSE DES DEPOTS - et PREDICA, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances - S.A. au capital de 997 087 050 € entièrement libéré, 334 028 123 RCS Paris, siège social : 50-56, rue de la Procession, 75015 Paris. Entreprises régies par le Code des Assurances. Ces contrats sont distribués par votre Caisse Régionale. Il peut arriver que votre état de santé ne vous permette pas de bénéficier des conditions d'assurance standardisées. Le dispositif prévu par la Convention AERAS organise des solutions adaptées à votre cas. Offre en vigueur du 1er avril 2017 au 31 octobre 2017. Prêt personnel réservé aux étudiants présentant une carte d'étudiant en cours de validité, sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier par votre Caisse Régionale, prêteur. Liste des grandes écoles disponible sur www.ca-alpesprovence.fr (coût de connexion selon opérateur). Pour les personnes mineures, le financement est proposé aux représentants légaux. Montant de prêt compris entre 1 500 et 50 000€, d'une durée de 12 à 120 mois, pour le financement des frais liés à la scolarité, à l'achat d'une voiture dans la limite de 6 000 € ou à la location d'un appartement. Vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours à compter de votre acceptation de l'offre pour revenir sur votre engagement.

**50€ offerts pour tout nouveau client du Crédit Agricole Alpes Provence qui fait ses études à ESPI Marseille. Le versement des 50€ se fera dans les 90 jours suivant son entrée en relation, sur le compte chèque du client sous réserve d'un justificatif de son appartenance à ESPI Marseille.